

Plénière mensuelle du 23 mars 2023

Synthèse des interventions



Programme de la plénière digitale
du jeudi 23 mars 2023

Hervé SITRUK
Président fondateur
FRANCE PAYMENTS
FORUM

Martina WEIMERT
Directrice Générale de l'European
Payment Initiative (EPI)

Eric DUCOULOMBIER
Head of Unit, FISMA/B3, Retail
Financial services , DG Financial
Stability, Financial Services and
Capital Markets Union European
Commission

Bastien LAFON
Adjoint au chef de bureau
Services bancaires et moyens
de paiement - BANCFIN4 ·
Direction générale du Trésor

Jérôme RAGUENES
Directeur du numérique,
des paiements et de la
résilience opérationnelle
Fédération Bancaire
Française (FBF)

Le point sur les
travaux d'EPI

Les évolutions des
réglementations
européennes sur les
paiements: les travaux de
la Commission Européenne

Les évolutions des
réglementations
françaises et
européennes sur les
paiements : point
d'actualité du Trésor.

La position de la FBF sur
les évolutions
réglementaires
européennes et françaises
dans les paiements

RESTRICTED
MEMBERS
ONLY
RESTRICTED

La réunion Plénière mensuelle de FRANCE PAYMENTS FORUM a fait l'objet de quatre interventions d'orateurs clés au sujet du futur des paiements en Europe¹ :

- Les évolutions des réglementations européennes sur les paiements: les travaux de la Commission européenne, Eric DUCOULOMBIER, Head of Unit, FISMA/B3, Retail Financial services , DG Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union European Commission
- Point des travaux d'EPI présenté par Martina WEIMERT, Directrice générale de l'European Payment Initiative (EPI) - **A VENIR**
- Les évolutions des réglementations françaises et européennes sur les paiements : Point d'actualité présenté par Bastien LAFON, Adjoint au chef de bureau Services bancaires et moyens de paiement - BANCFIN4 · Direction générale du Trésor **A VENIR**
- Position FBF sur les évolutions réglementaires européennes et françaises dans les paiements, par Jerome RAGUENES, Directeur du numérique, des paiements et de la résilience opérationnelle chez FBF **A VENIR**

Elle a montré une très forte convergence de points de vue sur le futur de l'Europe des paiements, et sur la nécessité d'un **cadre d'ensemble cohérent** et le respect de **l'équilibre entre acteurs privés et acteurs publics**.

¹ La Banque de France n'a pu participer à la réunion, ni la Banque Centrale Européenne. Elles participeront à de prochaines réunions.



Eric DUCOULOMBIER est intervenu pour présenter les deux grands projets de la Commission Européenne, le règlement sur le Paiement Instantané, qui est en cours de discussion avec les colégislateurs, Conseil et Parlement européens, et sur la future révision de la DSP, qui devrait être publié le 28 juin prochain. Il est aussi revenu sur le projet d'euro numérique de l'Eurosystème.

Pour le règlement sur le Paiement Instantané, il se félicite du soutien de tous les acteurs, colégislateurs et BCE, qui ont bien compris les objectifs « *politiques* » de ce projet de règlement, et même EPI, qu'il remercie pour son communiqué. Il indique que la Commission européenne est ouverte aux amendements des colégislateurs, mais insiste sur un délai très court de mise en place des obligations imposées par le nouveau règlement aux divers PSP, pour ne pas donner trop d'avantages « *à des instruments, à des solutions concurrentes ... d'entreprises souvent non européennes* », faisant allusion aux solutions cartes des schémas internationaux.

Il est revenu sur le projet d'euro numérique de la BCE, pour lequel il a émis de fortes réserves, précisant que « *les discussions ont quitté le niveau technique où il était, et depuis deux mois, elles sont montées au niveau politique. Et là, les discussions sont vives..., comme sur le risque qu'il pourrait y avoir s'il y avait une concurrence de l'euro digital avec des instruments privés, avec des conséquences peut-être incalculables* ». Il a précisé que des compromis seront trouvés avec l'Eurosystème et les colégislateurs, qui se reflèteront dans le futur projet de règlement sur l'euro numérique que la Commission Européenne publiera également fin juin prochain.

Enfin, il a présenté le futur projet de révision de la DSP 2, et tous ses grands thèmes :

- Le **périmètre de la DSP**, qui ne devrait pas évoluer ;
- **L'open banking** : l'objectif est de clarifier et d'améliorer sa mise en œuvre, « *en donnant plus de droits et de devoirs aux uns et aux autres et en faisant en sorte que ces normes soient mieux connues et mieux appliquées par les superviseurs et les autorités nationales et européennes* ».
- **La protection du consommateur**, notamment la **lutte contre la fraude**, avec un bilan très positif de la mise en œuvre de l'authentification forte. L'objectif est de « *renforcer la panoplie préventive de lutte contre cette fraude* », avec une attention particulière « *au risque qu'un excès de couverture ait pour effet une baisse de la vigilance* »
- **L'accès des PSP « non-banques »** (établissements de paiement et établissements de monnaie électronique) aux systèmes de paiement, avec un objectif d'application du principe « *même business, mêmes risques, mêmes règles* ».
- **Le regroupement des divers règlements relatifs aux paiements et à la monnaie électronique dans un règlement unique**, sans « *dissoudre l'un dans l'autre* ».
- Et **les incidences des règlements périphériques**, tels que MiCA, DORA ou l'euro numérique..., sur la DSP.



* *

En synthèse, FRANCE PAYMENTS FORUM a rappelé que plusieurs documents étaient en cours de préparation au sein des GT de l'association, notamment sur l'instant payment, la signature électronique, la sécurité, l'euro numérique... Et qu'un Document de position avait déjà été élaboré en 2022 sur « ***L'opportunité et les enjeux d'une monnaie numérique pour l'europe des paiements*** »².

Trois grands principes émergent de ces interventions :

- Il faudrait que la future DSP recrée **une cohérence d'ensemble**, pour le fonctionnement des systèmes de paiement, entre ce qui a été dit dans la *Retail Payments Strategy*, ce qui est prévu dans les différents règlements, et ce qui sera fait pour l'euro numérique.
- Nous sommes très favorables à l'Instant Payment et à l'euro numérique, mais **il faut que cela respecte un certain nombre de principes et de règles**. Nous avons le sentiment que grâce à l'action de la Commission européenne et de l'Eurogroupe, il y a une évolution majeure et positive du côté de la BCE et de l'Eurosystème.
- Nous avons compris que la MNBC de gros (*wholesale*) va être ajoutée au package pour avoir une vision d'ensemble. **C'est la priorité**. Nous restons néanmoins assez **sceptiques** sur un système centralisé (c'est-à-dire qui centralise chacune des transactions à un moment donné) qui nous paraît **très compliqué**. Un autre sujet qui nous paraît **surprenant** est le fait de partir directement sur des technologies basiques et ne pas regarder ce qu'on pourrait faire avec **des blockchains**.

Dans notre Newsletter, nous faisons référence à un certain nombre de débats sur l'apport de ces technologies pour développer un marché, car si on veut qu'il y ait un marché, il faut ouvrir le jeu aux acteurs qui peuvent offrir de nouveaux services. Nous serons très vigilants là-dessus.

² Cf. [FPF - Position Paper - Cryptopaiements 2022 \(francepaymentsforum.eu\)](https://francepaymentsforum.eu)